



Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie	Commissariat général à l'Investissement
---	--



Paris, le 21 février 2012

L'Etat, le groupe Caisse des Dépôts et le FSI annoncent le lancement du programme FSI France Investissement 2020 destiné à favoriser le financement en fonds propres et l'accompagnement des PME de croissance



François Baroin, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, René Ricol, commissaire général à l'investissement, Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, le Fonds Stratégique d'Investissement et CDC Entreprises lancent le programme FSI France Investissement 2020. Forts du succès du dispositif FSI France Investissement lancé fin 2006 et qui arrive à son terme en 2012, le Fonds Stratégique d'Investissement et CDC Entreprises lancent le programme FSI France Investissement 2020.

Annoncé par le Premier Ministre en juin 2011, FSI France Investissement 2020 a pour objectif de soutenir le financement en fonds propres des PME françaises à fort potentiel de croissance, à toutes les étapes de leur développement. Il accompagnera les entreprises dans la durée et visera à renforcer leurs capacités à innover et à développer leur activité en France et à l'international, afin de favoriser l'émergence des entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui font défaut à l'économie française.

FSI France Investissement : un bilan très positif sur la période 2006-2011

Le dispositif FSI France Investissement, initié en 2006, financé par le groupe Caisse des Dépôts puis, dès 2009, par le FSI, a eu un impact très positif sur la croissance des PME :

- le programme a permis **d'accroître l'offre de capitaux pour les PME de croissance** : à fin 2011, 2,4Md€ publics avaient été engagés dans des fonds investissant dans les PME et 7Md€ avaient été mobilisés auprès de co-investisseurs principalement privés.

A fin septembre 2011, près de 3,3Md€ avaient été investis dans plus de 1130 entreprises, représentant plus de 150 000 emplois et plus de 17Md€ de chiffre d'affaires.

- Le programme a contribué à **combler les insuffisances de marché sur les segments les plus fragiles** : le capital risque et les petites opérations de capital développement ;
- FSI France Investissement a eu un **rôle contra-cyclique**, poursuivant ses investissements à un rythme soutenu pendant la crise, créant ainsi un climat de confiance qui a permis d'obtenir un effet d'entraînement sur les investisseurs privés.
- Les impacts à l'horizon de 7 ans des investissements en fonds propres du programme sont estimés, pour les 900 entreprises financées à fin 2010, à :
 - +40 000 emplois
 - +12Md€ de chiffre d'affaires dont +3Md€ à l'export
 - +2Md€ d'EBITDA.
- Le programme a permis de promouvoir auprès des entreprises les meilleures pratiques en termes d'innovation, de développement à l'international, de gestion socialement responsable et de gouvernance. Des **chartes de bonnes pratiques** ont été signées par les gestionnaires de fonds partenaires de FSI France Investissement, par lesquelles ils s'engagent à faire valoir ces principes.

FSI France Investissement 2020, un partenariat public-privé renforcé pour proposer en complément des interventions du FSI une offre de fonds propres adaptée aux besoins des PME, en s'appuyant sur :

➤ **Des moyens amplifiés sur la période 2012-2020**

FSI France Investissement 2020, géré par CDC Entreprises, donnera une nouvelle dimension au dispositif public d'investissement en fonds propres dans les PME pour répondre aux défis auxquels l'économie française sera confrontée dans les prochaines années. Tous les investissements du programme seront réalisés en minoritaire et selon une approche d'investisseur avisé de long terme.

La nouvelle convention signée entre l'Etat (au titre du Programme d'Investissements d'Avenir), la Caisse des Dépôts, le FSI et CDC Entreprises prévoit :

- **Des moyens accrus** : de 5Md€, dont 4Md€ apportés par le FSI, soit un doublement des montants par rapport au précédent programme ;
- **Un effort de long terme** : la convention porte sur une durée de **8 ans**, au lieu de 6 ans précédemment, dans une optique d'investissement de long terme
- **Une coordination des moyens publics en fonds propres mobilisés en direction des PME** : et particulièrement la coordination avec FSI Régions.

➤ **Une ambition : mobiliser les moyens publics et privés au service du développement économique et de l'emploi**

- **Faire levier sur l'investissement privé et combler les insuffisances du marché**
Le programme FSI France Investissement 2020 visera à maximiser la mobilisation des capitaux privés en complément des fonds publics pour offrir aux PME une gamme complète de financements en fonds propres, en concentrant les investissements publics sur les segments où les investissements privés sont insuffisants.
Les investisseurs institutionnels privés qui s'engageront à compléter le financement du programme seront pleinement associés à sa gouvernance.
- **Contribuer au développement économique et à l'emploi**
Le nouveau programme placera le développement économique et l'emploi au cœur de ses préoccupations.

➤ **Trois priorités :**

- **L'innovation** : la défaillance de capitaux constatée à la création des entreprises innovantes affecte les étapes ultérieures de leur croissance, notamment dans les secteurs clés pour la croissance économique de la France. FSI France Investissement 2020 se fixe comme objectif de permettre le financement des jeunes entreprises innovantes depuis l'amont de la chaîne de financement jusqu'à des stades avancés de leur développement.
- **La croissance des PME indépendantes** : ces PME jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'emploi et d'un tissu industriel dynamique. FSI France Investissement 2020 assurera l'accompagnement des PME matures ayant une stratégie de forte croissance sur leurs marchés, notamment à l'international.
- **La constitution d'un tissu d'ETI plus nombreuses et plus performantes** : les ETI sont essentielles à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations. FSI France Investissement 2020 favorisera leur émergence en finançant des opérations de consolidation de plusieurs PME ayant des marchés et des savoir-faire complémentaires, dans tous les secteurs (industries ou services).

➤ **Une mission d'accompagnement et de service aux entreprises, articulée avec FSI Régions**

Les PME financées par France Investissement 2020 continueront à bénéficier du programme d'accompagnement mis en place dans le cadre du programme FSI France Investissement (offre de services et de formations ; appartenance au réseau des PME France Investissement).

Les équipes de FSI Régions, opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2012, jouent désormais un rôle de place en orientant les PME en recherche de fonds propres vers les différents fonds régionaux et sectoriels financés par FSI France Investissement 2020. Elles sont également dotées de financements propres pour pouvoir intervenir directement ou en co-investissement dans ces entreprises.

Contacts presse

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : 01 53 18 42 96

Commissariat Général à l'investissement : 01 42 75 64 43

Groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

Ministère de l'Economie des
Finances et de l'Industrie

Commissariat général à
l'Investissement

- ANNEXE -

Le programme FSI France Investissement 2020



Forts du succès du dispositif FSI France Investissement lancé fin 2006 et qui arrive à son terme en 2012, l'Etat, la Caisse des Dépôts, le FSI et CDC Entreprises lancent le programme FSI France Investissement 2020.

Annoncé par le Premier ministre en juin 2011, FSI France Investissement 2020 a pour objectif de soutenir le financement en fonds propres des PME françaises à fort potentiel de croissance, à toutes les étapes de leur développement. Il accompagnera les entreprises dans la durée et visera à renforcer leurs capacités à innover et à développer leur activité en France et à l'international, afin de créer les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui font défaut à l'économie française.

La convention signée entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, le FSI et CDC-Entreprises fixe les orientations du nouveau programme.

1. FSI France Investissement : un bilan très positif sur la période 2006-2011

Le dispositif FSI France Investissement, initié en 2006, a eu un impact très positif sur la croissance des PME :

- le programme a permis **d'accroître l'offre de capitaux pour les PME de croissance** : à fin 2011, 2,4Md€ publics avaient été engagés dans des fonds investissant dans les PME et 7Md€ avaient été mobilisés auprès de co-investisseurs principalement privés.

A fin septembre 2011, près de 3,3Md€ avaient été investis dans plus de 1130 entreprises, représentant plus de 150 000 emplois et plus de 17Md€ de chiffre d'affaires.

- Le programme a contribué à **combler les insuffisances de marché sur les segments les plus fragiles** :
 - 32% des montants destinés aux fonds de capital risque (amorçage inclus)
 - 25% des montants destinés au capital développement

90% des PME qui ont trouvé des financements en amorçage ou en capital risque depuis 2007 pour des montants de moins de 1M€ ne les auraient pas trouvés sans l'apport de FSI France Investissement. La proportion de ces PME est de 50% pour des montants compris entre 1 et 5M€.

- FSI France Investissement a eu un **rôle contra-cyclique**, poursuivant ses investissements à un rythme soutenu pendant la crise, créant ainsi un climat de confiance qui a permis d'obtenir un effet d'entraînement sur les investisseurs privés.
- Les impacts à l'horizon de 7 ans des investissements en fonds propres réalisés sont estimés pour les entreprises ayant bénéficié du programme à :
 - +40 000 emplois sur les 150 000 emplois soutenus ou confortés dans des PME de croissance depuis le lancement du programme ;
 - +12Md€ de chiffre d'affaires dont +3Md€ à l'export, soit + 70 % sur 7 ans.

2. Des moyens amplifiés sur la période 2012-2020

FSI France Investissement 2020, donnera une nouvelle dimension au dispositif public de soutien en fonds propres des PME pour répondre aux défis auxquels l'économie française sera confrontée dans les prochaines années.

La nouvelle convention signée entre l'Etat, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la Caisse des Dépôts, le FSI et CDC Entreprises prévoit :

- **Des moyens accrus** : au total 5 milliards d'euros, soit un doublement des montants par rapport au précédent programme, sur huit ans :
 - 4 milliards d'euros apportés par le FSI,
 - près d'un milliard d'euros apportés par l'Etat, dans le cadre du Programme d'investissements d'Avenir (400 millions d'euros au titre du Fonds national d'amorçage, 400 millions d'euros au titre du Fonds FSN PME dans le domaine numérique, un fonds de 150 millions d'euros étant également en projet pour les investissements dans les PME du domaine des éco-industries),
 - 200 millions d'euros apportés par la Caisse des Dépôts.
- **Un effort de long terme** : la convention porte sur une durée de **8 ans** et se place clairement dans une optique d'investissement de long terme.
- **Une coordination des moyens publics en fonds propres mobilisés en direction des PME en symbiose avec le dispositif FSI Régions** : le programme renforce la coordination des moyens consacrés par l'Etat, dans le cadre du PIA, par le FSI et par la Caisse des Dépôts pour le soutien en fonds propres des PME afin d'optimiser la mise en œuvre des actions entreprises au bénéfice des PME et de maximiser leur impact sur l'activité et l'emploi.

3. Une mission réaffirmée, le financement en fonds propres des PME françaises de croissance

FSI France Investissement 2020 est un dispositif global ayant pour objectif de soutenir le financement en fonds propres des PME à fort potentiel de croissance, à toutes les étapes de leur croissance.

Les PME de croissance jouent en effet un rôle majeur dans l'économie française, pour leur contribution à la capacité d'innovation et au développement de l'activité et de l'emploi. Il est essentiel pour la compétitivité de l'économie française non seulement de renforcer et améliorer les conditions de naissance des entreprises à fort potentiel de croissance, mais aussi de lever les obstacles qui empêchent leur croissance ultérieure.

FSI France Investissement 2020 se fixe trois priorités :

- **L'innovation** : la défaillance de capitaux constatée à la création des entreprises innovantes affecte les étapes ultérieures de leur croissance, notamment dans les secteurs clés pour la croissance économique de la France. FSI France Investissement 2020 se fixe comme objectif de permettre le financement des jeunes entreprises innovantes depuis l'amont de la chaîne de financement jusqu'à l'aval.
- **La croissance des PME indépendantes** : ces PME jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'emploi et d'un tissu industriel dynamique. FSI France Investissement 2020 assurera l'accompagnement des PME matures ayant une stratégie de forte croissance sur leurs marchés, notamment à l'international.
- **La constitution d'un tissu d'ETI plus nombreuses et plus performantes** : les ETI sont essentielles à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations. FSI France Investissement 2020 favorisera leur émergence en finançant des opérations de consolidation de plusieurs PME ayant des marchés et des savoir-faire complémentaires, dans tous les secteurs (industries ou services) où des sources de compétitivité peuvent être recherchées.

4. Un mode d'action visant à mobiliser les capitaux publics et privés au service du développement économique et de l'emploi

FSI France Investissement 2020 visera à maximiser la mobilisation des capitaux privés, sans effet de substitution, pour offrir aux PME une gamme complète de financements en fonds propres.

Pour ce faire, le programme appuiera les investissements visant à combler les insuffisances du marché en concentrant les investissements publics sur les segments où les investissements privés sont insuffisants, notamment l'amorçage, le capital risque et les petites opérations de capital développement et capital transmission.

Les investissements dans les fonds comme dans les entreprises seront réalisés en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, selon une approche d'investisseur avisé de long terme.

Les fonds financés dans le cadre de FSI France Investissement 2020 seront sélectionnés sur des critères de professionnalisme, mais aussi sur leur capacité à contribuer aux objectifs généraux du programme. A ce titre sera notamment examinée leur capacité à accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation, de développement à l'international, et à les faire progresser en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance.

A cet égard, les fonds d'investissement sélectionnés devront adhérer aux **chartes FSI France Investissement** qui définissent les grands principes à respecter : investissement responsable, transparence et *reporting*, accueil des entreprises en recherche de financement, accompagnement des entreprises financées. Les fonds seront en permanence évalués au regard d'objectifs financiers et économiques précisés dans le cadre de la convention et déclinés avec les fonds partenaires.

Le nouveau programme placera en outre clairement le développement économique et l'emploi au cœur de ses préoccupations : la convention précise en particulier les indicateurs de suivi économique qui feront en permanence l'objet d'un suivi.

5. Une gouvernance renouvelée au service d'un partenariat public-privé renforcé

La gouvernance s'appuiera sur le **Conseil d'orientation**, déjà mis en place pour le programme FSI France Investissement.

Présidé par René Ricol et composé de représentants de l'Etat, de représentants des financeurs et opérateurs publics, de représentants des financeurs et opérateurs privés, de personnalités qualifiées dans les domaines du développement des PME, de leur financement et de l'innovation, ce conseil a démontré son rôle crucial pendant la crise pour coordonner et orienter le programme.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé renforcé, de **grands partenaires privés** (notamment les assureurs et les banques) seront mobilisés pour investir dans des fonds d'investissement répondant aux objectifs du programme FSI France Investissement 2020.

Les grands partenaires privés qui adhéreront aux objectifs du programme et seront prêts à investir dans des PME de croissance, via des fonds éligibles au programme, seront associés à une gouvernance resserrée prenant la forme d'un **Comité exécutif**.

Associant les partenaires publics et privés, ce comité permettra de définir la stratégie d'investissement du volet privé du dispositif, de favoriser la concertation sur les investissements réalisés par les partenaires privés, sur les co-investissements envisageables avec FSI France Investissement notamment. Il permettra enfin d'assurer le suivi des investissements réalisés par les partenaires privés.

Enfin, le nouveau programme s'appuiera sur un gestionnaire, **CDC Entreprises**, société de gestion du groupe Caisse des Dépôts qui était déjà gestionnaire du précédent programme FSI France Investissement.

6. Une mission d'accompagnement et de service aux entreprises articulée avec FSI Régions

Les PME financées par FSI France Investissement 2020 continueront à bénéficier du programme d'accompagnement mis en place dans le cadre du programme FSI France Investissement (offre de services et de formations, appartenance au réseau des PME France Investissement).

Les entreprises en recherche de financement bénéficieront également d'une offre d'information exercée par CDC Entreprises et FSI Régions ainsi que du soutien des équipes de FSI Régions, opérationnelles depuis le 1er janvier 2012. Ces dernières jouent désormais un rôle de place en orientant les PME en recherche de fonds propres vers les différents fonds régionaux et sectoriels financés par FSI France Investissement. Les équipes de FSI Régions sont également dotées de financements propres pour pouvoir intervenir directement ou en co-investissement dans ces entreprises.